



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé

Proposition d'attribution de subventions en faveur du patrimoine religieux à cinq Communes

Rapport n° CP/2017/277

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à cinq Communes, pour le financement de travaux en faveur du patrimoine religieux, dans le cadre des contrats de territoires en vigueur.

Proposition d'attribution d'aides aux Communes pour les projets en faveur du patrimoine religieux

La pérennisation du patrimoine religieux constitue une charge financière importante pour les Communes.

Les critères d'intervention départementaux, mis en place par la délibération du Conseil Général du 24 octobre 2011, s'articulaient autour de deux objectifs principaux :

- passer d'une logique de restauration d'un bâtiment à une logique de conservation préventive, en affirmant davantage la place de l'étude programmation et en encourageant les travaux destinés à maintenir le bâtiment en bon état ;
- renforcer une approche en termes de « patrimoine religieux » au détriment de l'approche « édifice du culte » qui se traduit par une affirmation de l'aide au maintien de l'intégrité culturelle et technique du bâti, au détriment des aspects fonctionnels et d'usage courant.

Les propositions d'attribution d'aides concernant les travaux relatifs au maintien du bâti ont été établies en référence aux taux retenus dans les contrats de territoires et au taux modulé communal pour les projets d'intérêt local. Les taux sont appliqués au montant H.T. des travaux.

Il s'agit de travaux :

- dans le local culturel ainsi que la mise en accessibilité de l'église de la Commune de Kindwiller, pour un montant de 47 640 € ;
- de réfection de la toiture et de mise en accessibilité de l'église catholique de la Commune de Kutzenhausen, pour un montant total de 123 605,02 € ;
- de rénovation intérieure de l'église de la Commune de Ergersheim, pour un montant de 252 000 € ;
- de rénovation de l'église de la Commune de Hurtigheim, pour un montant total du projet de 261 964,80 € ;
- de restauration des peintures intérieures de la Chapelle Saint Wendelin sur le territoire de la Commune d'Otterswiller pour un montant de 87 718,66 €.

Les dossiers présentés sont conformes à la programmation prévue par les contrats de territoires de Molsheim-Mutzig et Hasel, du Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux, de la région de Saverne, de Niederbronn-Val de Moder et de Sauer Pechelbronn.

La décote de 20 %, prévue par délibération du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, a été appliquée à ces cinq propositions d'attribution d'aides.

Les dossiers présentés disposent tous d'une première facture de travaux mandatée avant le 31/12/16.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La commission de territoire d'action sud, réunie le 19 mai 2017, et les commissions de territoire d'action ouest et nord, réunies le 29 mai 2017, ont émis des avis favorables à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PATRINPRO2 2016/1	R 2016 Patrimoine non protégé CT	1 436 000 €	137 702,43 €	121 014,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 121 014,95 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7)

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY